

Intitulé de l'UE	Communication visuelle et graphique
Section(s)	- (3 ECTS) Bachelier en Techniques Graphiques orientation Techniques infographiques - Cycle 1 Bloc 1

Responsable(s)	Heures	Période
Nicolas SOTTIAUX	40	Quad 2

Activités d'apprentissage	Heures	Enseignant(s)
Communication visuelle et graphique	40h	Nicolas SOTTIAUX

Prérequis	Corequis

Répartition des heures
Communication visuelle et graphique : 32h de théorie, 8h d'exercices/laboratoires

Langue d'enseignement
Communication visuelle et graphique : Français

Connaissances et compétences préalables
Communication : les fondements

Objectifs par rapport au référentiel de compétences ARES
Cette UE contribue au développement des compétences suivantes
<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer et informer <ul style="list-style-type: none"> ◦ Choisir et utiliser les moyens d'informations et de communication adaptés ◦ Mener une discussion, argumenter et convaincre de manière constructive ◦ Utiliser le vocabulaire adéquat • Collaborer à la conception, à l'amélioration et au développement de projets techniques <ul style="list-style-type: none"> ◦ Elaborer une méthodologie de travail ◦ Planifier des activités ◦ Rechercher et utiliser les ressources adéquates ◦ Proposer des solutions qui tiennent compte des contraintes • S'engager dans une démarche de développement professionnel <ul style="list-style-type: none"> ◦ Prendre en compte les aspects éthiques et déontologiques ◦ S'informer et s'inscrire dans une démarche de formation permanente ◦ Développer une pensée critique ◦ Travailler tant en autonomie qu'en équipe dans le respect de la structure de l'environnement professionnel • S'inscrire dans une démarche de respect des réglementations <ul style="list-style-type: none"> ◦ Respecter le code du bien-être au travail ◦ Participer à la démarche qualité ◦ Respecter les normes, les procédures et les codes de bonne pratique ◦ Intégrer les différents aspects du développement durable

- Développer sa créativité
 - Produire une communication graphique originale et innovante dans le respect des droits d'auteurs
 - Observer et Analyser des « oeuvres » graphiques existantes
 - Se différencier
 - Identifier et s'adapter aux contraintes économiques, techniques et communicationnelles, dépasser les contraintes
- Maîtriser les outils informatiques
 - Utiliser efficacement les environnements et systèmes d'exploitations informatiques spécifiques à l'infographie
 - Produire et traiter des images
- Concevoir et réaliser une communication interactive
 - Structurer et analyser la communication
 - Définir les étapes, éléments et les outils graphiques et informatiques nécessaires à la réalisation de celle-ci
 - Prendre en compte les contraintes liées à l'utilisation d'un média interactif (ergonomie, accessibilité, caractéristique du public cible, ...)

Objectifs de développement durable



Pas de pauvreté

Objectif 1 Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

- 1.1 D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,25 dollar par jour).
- 1.2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tout âge qui vivent dans la pauvreté sous tous ses aspects, telle que définie par chaque pays et quelles qu'en soient les formes.



Faim "Zéro"

Objectif 2 Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

- 2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante.
- 2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées.



Bonne santé et bien être

Objectif 3 Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

- 3.a Renforcer dans tous les pays, selon qu'il convient, l'application de la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac.
- 3.b Appuyer la recherche et la mise au point de vaccins et de médicaments contre les maladies, transmissibles ou non, qui touchent principalement les habitants des pays en développement, donner accès, à un coût abordable, à des médicaments et vaccins essentiels, conformément à la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique, qui réaffirme le droit qu'ont les pays en développement, pour protéger la santé publique et, en particulier, assurer l'accès universel aux médicaments, de recourir pleinement aux dispositions de l'Accord sur les ADPIC qui ménagent une flexibilité à cet effet.



Education de qualité

Objectif 4 Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

- 4.3 D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable.
- 4.4 D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat.
- 4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle.
- 4.6 D'ici à 2030, veiller à ce que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter.
- 4.7 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable.



Egalité entre les sexes

Objectif 5 Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

- 5.1 Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles.
- 5.2 Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation.
- 5.3 Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine.
- 5.4 Faire une place aux soins et travaux domestiques non rémunérés et les valoriser, par l'apport de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national.
- 5.5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique.
- 5.a Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi qu'à l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect du droit interne.
- 5.b Renforcer l'utilisation des technologies clés, en particulier l'informatique et les communications, pour promouvoir l'autonomisation des femmes.
- 5.c Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent.



Eau propre et assainissement

Objectif 6 Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

- 6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable.
- 6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable.
- 6.3 D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant considérablement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau.
- 6.4 D'ici à 2030, augmenter considérablement l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans

tous les secteurs et garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau.

- 6.5 D'ici à 2030, mettre en oeuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient.
- 6.6 D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs.
- 6.b Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement.



Energie propre et d'un coût abordable

Objectif 7 Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

- 7.2 D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial.



Travail décent et croissance économique

Objectif 8 Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

- 8.2 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'oeuvre.
- 8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers.
- 8.4 Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales du point de vue de la consommation comme de la production et s'attacher à ce que la croissance économique n'entraîne plus la dégradation de l'environnement, comme prévu dans le cadre décennal de programmation relatif à la consommation et à la production durables, les pays développés montrant l'exemple en la matière.
- 8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.
- 8.6 D'ici à 2020, réduire considérablement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation.



Consommation et production responsables

Objectif 12 Établir des modes de consommation et de production durables

- 12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles.
- 12.5 D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.



Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques

Objectif 13 Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

- 13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide.



Vie aquatique

Objectif 14 Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

- 14.1 D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments.



Vie terrestre

Objectif 15 Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

- 15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux.



Paix, justice et institutions efficaces

Objectif 16 Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes

- 16.1 Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés.

Acquis d'apprentissage spécifiques

- Approfondir des notions fondamentales de la communication écrite, visuelle, orale, audiovisuelle (rédaction, graphisme, composition, typographie, stratégie visuelle) ;
- Faire preuve d'esprit critique ;
- Exercer les acquis théoriques et de les appliquer à des situations pratiques de communication écrite, visuelle et orale ;
- Connaître et expérimenter les techniques de base de la rédaction à vocation communicationnelle ;
- Prendre la parole en public et présenter des projets ;
- Connaître les grands principes de la composition ;
- Connaître l'histoire des logos et des marques ;
- Connaître les principes de base de qualité d'un logo et d'une identité de marque ;
- Maîtriser la théorie de la typographie ;
- Maîtriser la théorie de la composition ;
- Connaître la théorie des couleurs ;
- Connaître les grands principes de l'éloquence et de l'argumentation ;
- Savoir critiquer une identité visuelle existante ;
- Savoir dresser et présenter les grandes lignes d'une nouvelle identité visuelle et poser un choix de typographie ;
- Savoir s'exprimer devant un auditoire et/ou une caméra ;
- Savoir réaliser une composition simple en mise en page magazine en Indesign.

Contenu de l'AA Communication visuelle et graphique

En synthèse :

- Théorie, histoire, critique du logo et de la charte graphique
- Histoire, connotations et théorie de la typographique
- Grands principes de compo visuelle/MEP + couleurs
- Rédaction et introduction à Indesign
- Présentation V2 et expression orale (face caméra)

En détail :

- La marque, l'identité de marque, l'identité visuelle de la marque
- Logos
 - Types de logo, premiers logos, logos contemporains
 - Les fonctions du logo

- Critères pour juger de la qualité d'un logo
- Évolution de quelques logos : Citroën, Renault, Peugeot, Google...
- Bons et mauvais exemples de logos
- La vexillologie
- Quelques bonnes pratiques (formes pures, logos variables, logos géométriques minimalistes, trompe-l'œil, espaces négatifs, transparence, overlapping, rétro, néomorphisme, skeuomorphisme, 1+1=3...)
- Symbolisme des formes
- Symbolisme des couleurs
- La charte graphique
- L'échelle d'iconicité (et les pictogrammes)
- Nombre d'or et règle des tiers
- Typographie
 - Connotations typographiques
 - Anatomie du caractère
 - Histoire du caractère
 - Classification des caractères
 - Associations de caractères
- Théorie de la Gestalt
- La couleur et les synthèses
- Composition et mise en page
 - Éléments d'une mise en page
 - Positionnement dans la surface
 - Sens des droites et des courbes
 - Gabarits et grilles de mise en page
 - Sens de lecture
 - Alignements
 - Grands principes de mise en page
 - Les erreurs de drapeau
 - Les lettrines
 - Les alinéas
- Introduction à Indesign

Travaux :

- Exercices d'expression écrite : travaux de rédaction, de mise en page, d'analyse, d'application des outils théoriques et de mise en page - critique d'une identité visuelle (en groupe) et propositions d'améliorations, portrait mis en page "magazine";
- Exercices d'expression orale : présentation orale de travaux écrits, argumentation et analyse, mini talk-show (présentation filmée de chroniques).

Méthodes d'enseignement

Communication visuelle et graphique : cours magistral, travaux de groupes, approche par projets, approche interactive, approche par situation problème, approche déductive, approche avec TIC, utilisation de logiciels

Supports

Communication visuelle et graphique : copies des présentations, syllabus, notes de cours

Ressources bibliographiques de l'AA Communication visuelle et graphique

- "Les outils de la communication écrite et visuelle", Jacques Bojin et Marcel Dunand, éditions Eyrolles, 2011
- "Communication", Thierry Libaert, Editions Vuibert, 2018
- "Communicator, 8ème édition", Assaël Adary, Céline Mas, éditions Dunod, 2018
- "Communication visuelle et/ou écrite", Magali Siroul, HEH, 2016
- "Relations Presse et Médias", Nicolas Sottiaux, cours pour IHECS Formation et l'ICHEC, 2017-2018
- "Réussir ma première prise de parole en public", Fabrice Carlier, éditions Studyrama Pro, 2018
- "La Communication. De la transmission à la relation", Jean Lohisse. Ed. De Boeck. 4e édition, 2010
- "Encyclopédie de la chose imprimée, du papier à l'écran", Editions Retz, Paris, 1999

- "Bien écrire, bien rédiger", Anne Spicher, Ellipses, 2011
- "Savoir rédiger", Larousse, 2014
- "Cours de typographie", Serge Paulus, 2008
- "Bases typographiques", Cours pour polygraphes de 1re année à l'Eracom (Lausanne), 2010
- Cours de typographie, Adrien Zammit, Haute école Albert Jacquard, Namur
- Wiener Norbert, Cybernetics, or Control and Communication in the Animal and the Machine, Paris, Hermann, 1948.
- Bougnoux, Daniel (1993). Norbert Wiener, Cybernétique et société (1950). Sciences de l'Information et de la Communication. Larousse, Paris.
- Michelle J. Noël (2011). Pour une communication optimale. Vidéo publiée sur www.youtube.com.
- "Le Grand livre du Marketing digital", Rémy Marrone, 2018, éditions Dunod
- <https://fr.wordpress.org/traduire-wordpress-en-francais/regles-typographiques-de-base/>
- <https://www.aetherium.fr/nombre-or-logo-efficace/>
- <https://www.nundesign.fr/pedagogie/categorie/fondamentaux-graphiques>
- <http://www.cyberphon.dcl.cnrs.fr/Partie1/P1C1.htm>
- <https://www.easyzic.com/dossiers/qu-est-ce-qu-un-son,h21.html>
- <http://keepschool.com/fiches-de-cours/lycee/physique/son-2.html>
- http://tpe.over-blog.org/pages/II_Le_son-894233.html
- <http://perceptionsonoretpe.free.fr/l-3.html>
- <http://bruno.hoffmann.free.fr/medias/son.pdf>
- <https://blog.landr.com/fr/effets-audio/>
- <http://www.cndp.fr/crdp-orleans-tours/audiolangues/images/tuto/Tutoriel-Audacity.pdf>

Évaluations et pondérations

Évaluation	Note d'UE = note de l'AA
Langue(s) d'évaluation	Communication visuelle et graphique : Français
Méthode d'évaluation de l'AA Communication visuelle et graphique :	
Évaluation : évaluation continue et examen écrit.	
Pondération et détail :	
Partie 1 de l'évaluation - "Examen écrit" : 60 % ;	
Partie 2 de l'évaluation - "Évaluation continue" : 40 % (présentations orales, travaux à déposer, participation aux cours).	
En ce qui concerne les travaux qui interviennent en cours d'année, les travaux oraux sont non remédiables en seconde session . Les autres travaux et l'examen écrit sont remédiables en seconde session.	
Si l'étudiant obtient moins de 10/20 à la Partie 1 ou la Partie 2 de l'évaluation (soit l'examen écrit OU l'évaluation continue), la moyenne globale ne pourra excéder 9/20. Il reviendra donc à l'étudiant de représenter, en seconde session, la ou les parties pour lesquelles il n'a pas obtenu la note de 10/20.	
Un étudiant absent à la moitié des séances de cours peut se voir refuser l'accès à l'examen écrit de l'UE.	

Année académique : **2024 - 2025**